 334 (2026-2027) - N°1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

3 NOVEMBRE 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT – ANNÉE 2025

Conformément à l'article 13 de l'accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, ce rapport a été envoyé à la Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Commission nationale pour les droits de l'enfant

Année 2025

Table des matières

Avant-propos 4

Partie 1 : Activités 2025 5

A. Projets transversaux 5

1. Examen périodique universel de la Belgique 5
2. Garantie européenne pour l'enfance 6
3. Projet de protocole additionnel à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant 6

B. Missions étatiques 7

1. CORE document 7

C. Monitoring 7

1. Cartographie nationale des droits de l'enfant 7
2. Indicateurs nationaux des droits de l'enfant 8

D. Concertation et échange d'informations permanent 9

1. Concertation intra-belge 9
2. Autres espaces de concertation 9
3. Travail de réseau et échanges d'information 10

E. Avis et recommandations 11

1. Déclaration de politique générale de la ministre de la Justice 11
2. Violences dites éducatives ordinaires 11

F. Participation des enfants 11

G. Communication 12

1. Stratégie de communication 12
2. Site web de la CNDE 12

Partie 2 : à propos de la CNDE 13

A. Missions de la CNDE 13

B. Structure et organes 15

1. Composition et organigramme 15
2. L'assemblée plénière 16
3. L'organe intergouvernemental 16
4. L'organe d'avis 17
5. Le Bureau 18
6. L'équipe 18

C. Finances 20

Avant-propos

L'année 2025 marquait symboliquement les vingt ans d'existence de la Commission nationale pour les droits de l'enfant. C'est en effet le 19 septembre 2005 qu'a été conclu l'accord de coopération portant sa création.

Toutefois, cet anniversaire s'est inscrit dans un contexte peu propice à une célébration. Au cours des années précédentes, la Commission a été confrontée à des difficultés structurelles majeures : des vacances prolongées de postes ont fortement entravé l'exercice de ses missions. La fonction de présidence est ainsi restée vacante de 2023 à mai 2025 et, en 2024, la Commission a même été totalement privée de personnel pendant plusieurs mois.

L'année 2025 a constitué à cet égard un tournant. La Commission a retrouvé un cadre de personnel complet, composé de deux collaboratrices et d'une présidente à temps plein. Si cette équipe demeure modeste au regard de l'ampleur et de la diversité des missions confiées à la Commission, elle représente un progrès considérable au regard de la situation récente.

La nouvelle équipe, constituée au cours de l'année, s'est pleinement mobilisée pour redynamiser la Commission, renforcer sa visibilité et lui permettre de redevenir pleinement opérationnelle. Les efforts engagés ont permis de relancer plusieurs missions essentielles et de reconstituer l'ensemble des organes de la Commission, afin d'assurer ses responsabilités relatives à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique.

Ces avancées, bien réelles, ne doivent toutefois pas occulter les défis majeurs qui persistent. De nombreux progrès restent à faire pour répondre aux recommandations du Comité des droits de l'enfant. Les dernières Observations finales qu'il a adressées à la Belgique datent de 2019 et de nombreux progrès restent nécessaires pour répondre à ses recommandations. Pire, sur plusieurs sujets, la situation des enfants et des jeunes en Belgique se détériore.

Les contraintes budgétaires, à l'échelle nationale comme internationale, ont eu et continueront d'avoir des répercussions tangibles sur les conditions de vie des enfants. Ces derniers comptent parmi les publics les plus vulnérables, tout en étant encore trop souvent absents des processus décisionnels qui les concernent directement. À cela se sont ajoutés des défis globaux majeurs — tels que les évolutions liées à l'intelligence artificielle, l'intensification des conflits armés ou encore les effets du changement climatique — qui affectent de manière disproportionnée les enfants, ici comme ailleurs.

Les difficultés ne sont pas que belges, bien évidemment. Et le contexte international lui-même est source d'incertitudes pour la Commission, notamment en ce qui concerne le calendrier du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Dans ce paysage exigeant, la Commission nationale pour les droits de l'enfant doit plus que jamais jouer pleinement son rôle. Forte de la dynamique engagée en 2025, elle poursuit ses missions avec un objectif clair : contribuer de manière concrète à l'avancement des droits de l'enfant et fédérer l'ensemble des acteurs qui œuvrent, au quotidien, à leur promotion et à leur protection.

Séverine Acerbis, présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Partie 1 : Activités 2025

A. Projets transversaux

1. Examen périodique universel de la Belgique

Le quatrième examen de l'État belge dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) a eu lieu le 6 mai 2026. A partir du printemps 2025, ce processus onusien a mobilisé la Commission nationale pour les droits de l'enfant dans toutes ses dimensions.

Avant l'entame des travaux, afin de bien identifier le rôle qu'elle aurait à y jouer, d'estimer l'investissement attendu et les opportunités offertes par cet examen, le secrétariat de la Commission a rédigé une note de travail interne synthétisant le processus de l'EPU et les implications de la CNDE dans les cycles précédents.

Ensuite, dans le cadre de ses missions étatiques, la Commission a été sollicitée par le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement afin de contribuer au rapport national belge et de participer à toutes les étapes de préparation de l'examen de la Belgique. Plusieurs étapes importantes ont été réalisées par la CNDE en 2025 et d'autres seront réalisées en 2026.

Concrètement, en 2025, la CNDE a rédigé, en concertation avec ses points de contacts au sein des administrations, la partie du rapport national portant sur les droits de l'enfant. Celle-ci a été transmise au SPF Affaires étrangères le 19 septembre 2025. S'en est suivi un processus de coordination des contributions, de vérification et d'adaptation des textes et de concertation en vue de parvenir à la validation définitive du rapport officiel belge. Ce chantier mené par le SPF Affaires étrangères a sollicité régulièrement l'attention de la Commission. Celle-ci a également pris une part active lors de l'étape de consultation des acteurs de la société civile et de prise en considération de leurs remarques, qui s'est tenue le 16 décembre 2025.

Parallèlement, la Commission a proposé la création d'un groupe de travail (GT) visant un échange et un dialogue constructif spécifique sur les droits de l'enfant à l'occasion de l'EPU. L'objectif du GT était initialement de permettre aux instances de l'Organe d'avis (ADV) ayant contribué au cycle de l'EPU de présenter leurs observations et recommandations formulées dans le cadre de leur contribution à l'EPU aux autorités et à celles-ci de présenter le contenu du rapport officiel se rapportant aux droits de l'enfant. Préparé avec les membres de l'ADV avec l'ambition d'associer prioritairement les membres de l'Organe intergouvernemental (GOV), l'intention était toutefois d'en faire un groupe ouvert en invitant notamment les correspondants au sein des administrations, de même que les autres membres de la Commission (notamment les autres ministres concernés par les thématiques abordées).

En 2025, la Commission s'est limitée à un travail préparatoire à ce GT, en réunissant les membres de l'ADV intéressés. Ce GT a mobilisé les instances suivantes : Unicef, La Code, Dei / Ecpat Belgique, le DGDE et Netwerk Kinderrechten. Les échanges ont notamment porté sur la préparation de la pré-session qui a eu lieu le 26 février 2026 à Genève.

2. Garantie européenne pour l'enfance

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance, pilier central de la lutte contre la pauvreté des enfants, la Commission nationale pour les droits de l'enfant a poursuivi le fil de ses diverses implications, reflétant ici aussi la diversité de ses missions.

Sur le plan officiel, la Commission est explicitement reconnue comme partenaire structurel du SPP Intégration sociale dans le cadre du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance 2022-2030. À ce titre, elle a été associée aux travaux préparatoires relatifs au deuxième rapport d'évaluation intermédiaire du plan et à l'élaboration d'un addendum au plan, tous deux attendus pour 2026.

Trois tables rondes thématiques ont été organisées par les différentes administrations concernées en novembre et décembre 2025 (et une dernière en janvier 2026) autour de plusieurs grandes thématiques de la Garantie (notamment le logement, l'alimentation saine, la santé et l'accessibilité de l'enseignement), visant à favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'identifier des leviers d'amélioration. La Commission a pris une part active durant les tables rondes et a formulé des contributions écrites sur les rapports issus de ces échanges.

Parallèlement, plusieurs réunions ont été tenues avec l'autorité coordinatrice, le SPP Intégration sociale, et avec le cabinet du ministre Frank Vandenbroucke, tant pour clarifier les aspects méthodologiques entourant la démarche d'amélioration du plan, que pour réaffirmer l'engagement de la CNDE à contribuer pleinement à ce dossier, en veillant à ce que les droits de l'enfant demeurent au cœur du processus.

Enfin, la CNDE a mené une série d'échanges avec un large éventail d'acteurs concernés – société civile, institutions indépendantes, cabinets politiques et administrations – afin de maintenir une attention politique forte et durable autour de la Garantie européenne pour l'enfance. Dans ce cadre, la Commission a aussi joué son rôle de plateforme d'échanges en organisant une concertation avec ses membres ayant voix indépendantes à propos de ce dossier, et en jouant son rôle de courroie de transmission vers les décideurs.

La Commission a également participé à une journée d'étude organisée par le Keki (Kenniscentrum Kinderrechten) sur le thème « Droits de l'enfant et pauvreté », le 13 novembre 2025.

3. Projet de protocole additionnel à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

En 2024, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a initié la rédaction d'un quatrième protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant les droits à l'éducation de la petite enfance, l'enseignement pré-primaire gratuit et la gratuité de l'enseignement secondaire.

Début 2025, la CNDE a initié un travail d'analyse des tenants et aboutissants de ce dossier. Un projet d'avis sur ce projet de protocole a été rédigé par la nouvelle collaboratrice FR en avril 2025 et proposé en relecture aux vice-présidents de la CNDE et à la nouvelle présidente (arrivée en mai 2025).

Ce projet d'avis n'a finalement pas été finalisé car au printemps, la Commission a été associée à l'élaboration de la position officielle de la Belgique sur ce projet de protocole, en vue de la première réunion du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner la possibilité d'élaborer et de soumettre au Conseil des droits de l'homme un tel projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette réunion s'est tenue du 1er au 3 septembre 2025 à Genève. La Commission a suivi à distance les travaux de ce groupe de travail.

L'Organe d'avis a été tenu informé des évolutions intervenues dans ce dossier.

La CNDE restera attentive aux évolutions à venir concernant ce projet de protocole.

B. Missions étatiques

1. CORE document

La CNDE a été sollicitée par le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement afin d'apporter sa contribution à la mise à jour du « CORE document » de la Belgique. Il s'agit du document de base faisant partie intégrante des rapports présentés par les Etats parties aux Nations Unies.

La relecture incluant les propositions de mises à jour du document par la CNDE a été effectuée durant l'été et transmise le 15 septembre 2025.

C. Monitoring

1. Cartographie nationale des droits de l'enfant

Rétroactes du projet

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC) a demandé à la Belgique de développer une politique globale en matière de droits de l'enfant couvrant tous les aspects de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et reflétant les dynamiques régionales du pays. Dans ce cadre, il a été décidé d'élaborer une cartographie nationale des droits de l'enfant pour la Belgique. L'objectif de cette cartographie est de répertorier les actions existantes (déjà prévues) qui veillent à la mise en œuvre des Observations finales du CRC datant de 2019 et, sur cette base, d'identifier les « blind spots » au regard desquels des actions supplémentaires devraient être entreprises tant au niveau intra qu'intergouvernemental.

L'objectif secondaire de ce travail est également de pouvoir servir de base à la préparation du prochain exercice de rapportage auprès du Comité des droits de l'enfant. Il permet également d'alimenter le projet des indicateurs nationaux droits de l'enfant. En effet, en fusionnant les données de la cartographie dans le projet plus global des indicateurs nationaux des droits de l'enfant, le Secrétariat de la CNDE se dotera d'un outil visant à remplir deux de ses missions :

- la récolte de données, notamment en vue du rapportage auprès du CRC ;
- la création d'un outil de monitoring pour le suivi des Observations finales formulées par le Comité des droits de l'enfant.

Réalisations en 2025 :

En 2025, un travail important a été mené par la nouvelle équipe afin d'envisager les perspectives du projet de cartographie.

A cette fin, un travail de fond a été mené afin de rédiger une note de synthèse du projet de cartographie qui retrace l'historique du projet de cartographie nationale des droits de l'enfant, identifie les parties prenantes et propose une analyse critique ainsi que des recommandations sous forme de questions.

Afin d'analyser le point de vue des parties prenantes, des rencontres individuelles ont été menées, entre le 15 octobre 2025 et le 26 novembre 2025, avec chaque point de contact de la CNDE au sein des administrations.

La note de synthèse du projet de cartographie a fait l'objet d'une discussion interne le 28 novembre 2025. Ce document de travail interne servira de base pour poursuivre le redéploiement des actions de monitoring de la Commission en 2026.

Le projet d'évolution de la cartographie nationale des droits de l'enfant doit se poursuivre en parallèle du projet de révision des indicateurs nationaux des droits de l'enfant et en concertation avec le Bureau nouvellement constitué.

2. Indicateurs nationaux des droits de l'enfant

Rétroactes du projet :

En 2016, la CNDE a publié une étude comprenant 40 indicateurs nationaux des droits de l'enfant. Répondant entre autres aux observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies concernant la collecte de données au niveau national, ces indicateurs nationaux des droits de l'enfant ont été développés par la CNDE à travers une démarche participative rassemblant administrations, politiques, représentants de la société civile et chercheurs. Au total, plus de 150 acteurs ont participé à la recherche.

Depuis 2016, une mise à jour de ces indicateurs a été envisagée, sans toutefois avoir vu le jour. Deux études spécifiques ont déjà été menées par la CNDE afin de compléter ces indicateurs : une étude sur « Les enfants dans la migration via les dispositifs d'accueil et de scolarisation pour élèves primo-arrivants » publiée en 2018 et une étude sur « Les enfants placés en Institution publique de protection de la jeunesse ou en Gemeenschapsinstelling et leurs droits. Qu'en pensent-ils ? » publiée en 2022.

Réalisations en 2025 :

L'arrivée d'une nouvelle équipe a permis de relancer les réflexions sur la mise à jour des indicateurs.

Un premier travail d'exploration des indicateurs (historique et évolution) a été mené en 2025 sans toutefois aboutir à un avancement conséquent, étant donné les nombreuses missions de la CNDE et la complexité de ce projet. Il se poursuivra en 2026.

D. Concertation et échange d'informations permanent

1. Concertation intra-belge

La Commission nationale pour les droits de l'enfant est chargée de stimuler la concertation intra-belge sur les droits de l'enfant.

Après une période de latence de près de deux années et l'absence de convocation de l'assemblée plénière depuis 2023, la nouvelle équipe permanente de la Commission s'est attelée tout au long de l'année 2025 à reprendre contact avec l'ensemble des parties prenantes et à la remise sur pied des différents organes de la Commission. Un travail de réseau important a été mené afin de rencontrer individuellement la plupart de membres de la Commission, de même que des instances non-membres mais ayant un lien fort avec les droits de l'enfant. Ainsi, nous avons réalisé des rencontres individuelles avec les représentants de tous les gouvernements, membres effectifs et suppléants de l'organe intergouvernemental. Nous avons également rencontré individuellement nos points de contacts au sein des administrations et tous les membres avec voix indépendante.

Des entrevues ont également été menées avec les organisations publiques et privées de défense des droits humains, non membres de la Commission, tels que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'Institut Fédéral des Droits Humains, le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Myria, Unia, la Ligue des droits humains...

Le mercredi 10 décembre 2025 a constitué une étape importante pour la concertation intra-belge. Pour la première fois depuis longtemps, tous les membres de la Commission ont été conviés à une assemblée plénière. Un nouveau départ. Cette assemblée a constitué un moment fort de rencontre, de réflexion et de projection vers l'avenir. A cette occasion, les membres de la Commission ont notamment procédé au renouvellement des mandats au sein de notre Organe d'avis et du Bureau, tandis que les membres de l'organe intergouvernemental, lui aussi nouvellement constitué à l'issue des élections de 2024, ont eu l'occasion de se présenter.

2. Autres espaces de concertation

En marge de la concertation organisée au sein des instances de la Commission, celle-ci est associée à plusieurs espaces de concertation permanents relatifs aux droits de l'enfant et aux droits humains.

Ainsi, en 2025, la Commission a repris activement part aux travaux des différents groupes permanents de suivi de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant organisés par les entités fédérées. Le groupe permanente d'échanges sur les politiques menées en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est réuni le 18 juin 2025. Le groupe permanent wallon s'est quant à lui réuni le 25 septembre 2025. Enfin, le *Horizontaal overleg* organisé par l'autorité flamande s'est réuni le 30 septembre 2025 autour de la présentation du nouveau plan d'action droits de l'enfant et de la jeunesse de la Communauté et Région flamandes.

De même, la Commission a assuré sa représentation régulière au sein de la Plateforme droits humains. Cette plateforme rassemble mensuellement de nombreuses institutions publiques partiellement ou entièrement indépendantes dédiées à la protection et la promotion des droits

humains. Les participants se réunissent pour échanger sur les thèmes relatifs aux droits humains et partager leurs expériences et connaissances.

3. Travail de réseau et échanges d'information

La Commission est chargée d'assurer un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant en Belgique. À ce titre, elle s'investit dans la collaboration avec toutes les instances impliquées dans les droits de l'enfant, au travers de sa participation active à des groupes de travail, réunions, rencontres nationales et internationales, etc.

Ainsi, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, la Commission a accompagné Unicef Belgique, Plan International Belgique et le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement qui présentaient sur la scène internationale leurs recommandations pour agir d'urgence contre les violations aggravées des droits de l'enfant dans les crises humanitaires. Cet événement organisé dans le Palais de Nations à Genève, s'inscrivait dans la continuité de la conférence internationale du 22 novembre 2024 sur les droits de l'enfant dans les crises, organisée à Bruxelles par UNICEF Belgique, Plan International Belgique et le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, et pour laquelle la CNDE avait participé au financement d'interventions d'experts internationaux.

Au cours de l'année 2025, la Commission s'est aussi impliquée dans un groupe d'experts dans le cadre d'une étude portant sur la scénarisation et l'acceptabilité d'une réforme de la journée scolaire menée par la Fondation Roi Baudouin.

Elle a également assuré sa représentation à divers événements, colloques, conférences, expositions qui se sont déroulés en 2025, tels que la présentation du rapport annuel de la *Commissie van Toezicht voor Jeugdinstellingen* (le 27 mars) ; la cérémonie de remise du prix du Fonds Houtman (le 23 avril) ; un panel de discussion consacré à la coopération internationale organisé par le Bureau d'information des Nations Unies Europe de l'ouest à l'occasion du 80e anniversaire des Nations Unies (le 10 juin) ; un atelier sur l'impact du changement climatique sur les droits de l'enfant organisé par Unicef (le 25 juin) ; le lancement du "Vlaams Jeugd- en Kinderrechtenbeleidsplan 2025-2029" au Parlement flamand (le 21 octobre) ; un colloque « Résilience et santé mentale des enfants et des jeunes : un enjeu collectif » organisé par le Fonds Houtman (le 14 novembre) ; la présentation du rapport annuel du Délégué général aux droits de l'enfant au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (le 18 novembre) ; une conférence sur « La discrimination fondée sur l'âge » organisée par UNIA (le 19 novembre) ; la présentation du rapport d'activités du Kinderrechtencommissariaat au Parlement flamand (le 20 novembre) ; la matinée d'étude « Petite enfance, précarité et accessibilité. Constats et recommandations issus du projet-pilote Emille » organisée par Badje (le 20 novembre) ; la présentation du nouveau rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (le 9 décembre) et enfin, une journée d'échanges concernant l'accueil des enfants sans papiers, organisée par le RIEPP (le 17 décembre).

E. Avis et recommandations

En 2025, la Commission nationale pour les droits de l'enfant n'a pas publié d'avis officiel. Plusieurs éléments de contexte détaillés dans la seconde partie de ce rapport expliquent ce bilan. Toutefois, plusieurs actualités ont conduit à la rédaction de recommandations en dialogue avec les membres de l'organe d'avis.

1. Déclaration de politique générale de la ministre de la Justice

Dans le cadre de la rédaction de sa déclaration de politique générale à la Chambre des représentants (en mars 2025) la ministre de la Justice, Annelies Verlinden a demandé à la CNDE de lui fournir une contribution écrite.

Cette contribution rédigée en concertation avec les vice-présidents de la CNDE a eu pour objectif d'insister sur la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de ses trois protocoles, en attirant l'attention sur les différentes thématiques droits de l'enfant visées par l'accord de coalition fédérale 2025-2029, notamment l'élaboration d'un « Child Rights Impact Assessment » impliquant des enfants, la justice adaptée aux enfants, la lutte contre toute forme de violence à l'encontre des enfants et l'attention portée aux enfants en situation de grande vulnérabilité.

2. Violences dites éducatives ordinaires

Dans le prolongement des avis émis précédemment sur cette thématique, la Commission a poursuivi sa mobilisation sur le dossier des violences dites éducatives ordinaires. Le 26 novembre 2025, la CNDE a participé à une réunion organisée par Défense des Enfants International / Ecpat Belgique visant à faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier et d'identifier les actions à entreprendre. Une discussion et des pistes ont été évoquées pour progresser, notamment vers l'adoption d'une loi en la matière.

En suivi de cette réunion, la Commission a organisé une rencontre avec le cabinet de la ministre Verlinden afin de l'informer des dernières évolutions dans ce dossier et d'examiner les possibilités d'avancer politiquement vers l'adoption d'une loi inscrivant l'interdiction des violences dites éducatives ordinaires dans le Code civil. La rencontre s'est tenue fin 2025 et ce dossier connaîtra des suites en 2026.

F. Participation des enfants

La participation des enfants aux différents travaux de la Commission n'a pas pu être assurée en 2025.

Celle-ci a néanmoins mené une initiative participative avec un groupe restreint d'enfants dans le cadre de la fête « En avant, fête des droits de l'enfant » organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. L'événement s'est déroulé à Ixelles, le dimanche 9 novembre 2025. A cette fin, une animation de sensibilisation aux droits de l'enfant a été coconstruite en amont avec un groupe d'enfants de 11 à 16 ans. Le jour J, l'animation a été menée par les enfants l'ayant conçue, en collaboration avec l'équipe de la Commission.

Dans une démarche exploratoire sur la nécessité de développer la participation des enfants dans le cadre des missions de la CNDE, la Commission a sollicité la rencontre d'organisations centrées sur la participation des enfants et des jeunes. Ainsi, le Vlaamse Jeugdraad et Le Rat Der deutschsprachigen Jugend (RDJ), tous deux membres de la Commission, ainsi que l'ASBL Creccide, ont été rencontrés en 2025.

G. Communication

1. Stratégie de communication

Un travail a été mené afin de retracer l'évolution des ambitions de la précédente équipe de la CNDE en matière de communication. A cette fin, des contacts ont notamment été repris avec l'agence GAGA qui avait été sollicitée précédemment par la CNDE. L'agence Gaga a été rencontrée en septembre 2025.

En parallèle, l'équipe de la CNDE a bénéficié de l'expertise de Sandra Diaz, une experte en communication qui proposait de réaliser sur base volontaire une stratégie de communication digitale optimisée par l'IA, dans le cadre de sa formation en communication digitale et IA.

Un premier workshop s'est déroulé le 17 octobre 2025 (4 heures) : ce dernier a permis d'aborder l'« Organisation Model » de la Commission, son positionnement, de se pencher sur un premier benchmarking, de faire un état des lieux de la communication actuelle de la CNDE et d'envisager les étapes suivantes.

Un deuxième workshop s'est déroulé le 5 décembre 2025 (4 heures) et a permis de poursuivre le travail d'analyse en abordant notamment les éléments suivants : benchmarking, positionnement, messages clés, piliers de contenu, marronniers...

Le travail avec Sandra s'est poursuivi en 2026.

2. Site web de la CNDE

Le site web de la CNDE a très peu été mis à jour en 2025, étant donné la période de transition importante de l'équipe.

Partie 2 : à propos de la CNDE

A. Missions de la CNDE

En 1995, à l'occasion des Observations finales sur le premier rapport périodique de la Belgique, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a recommandé à la Belgique d'envisager la mise en place d'un mécanisme permanent de coordination, d'évaluation, de surveillance et de suivi des politiques relatives à la protection de l'enfant pour s'assurer que la Convention soit pleinement respectée et mise en œuvre au niveau fédéral et à l'échelon local.

Plus précisément, dans le cadre de l'action menée par la Belgique pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, le Comité a suggéré deux choses : d'une part, de créer des moyens pour faciliter une coopération régulière et plus étroite entre le gouvernement fédéral et les autorités locales, en collaborant avec les organisations non gouvernementales qui surveillent la manière dont s'exercent les droits de l'enfant en Belgique, d'autre part, d'envisager la création au niveau national d'un mécanisme permanent de collecte de données pour disposer d'une évaluation globale de la situation des enfants sur son territoire et faire une évaluation approfondie et multidisciplinaire des progrès et des difficultés qui jalonnent la mise en œuvre de la Convention.

En réponse à cette recommandation, la Commission nationale pour les droits de l'enfant a été créée en vertu de l'accord de coopération du 19 septembre 2005 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française.

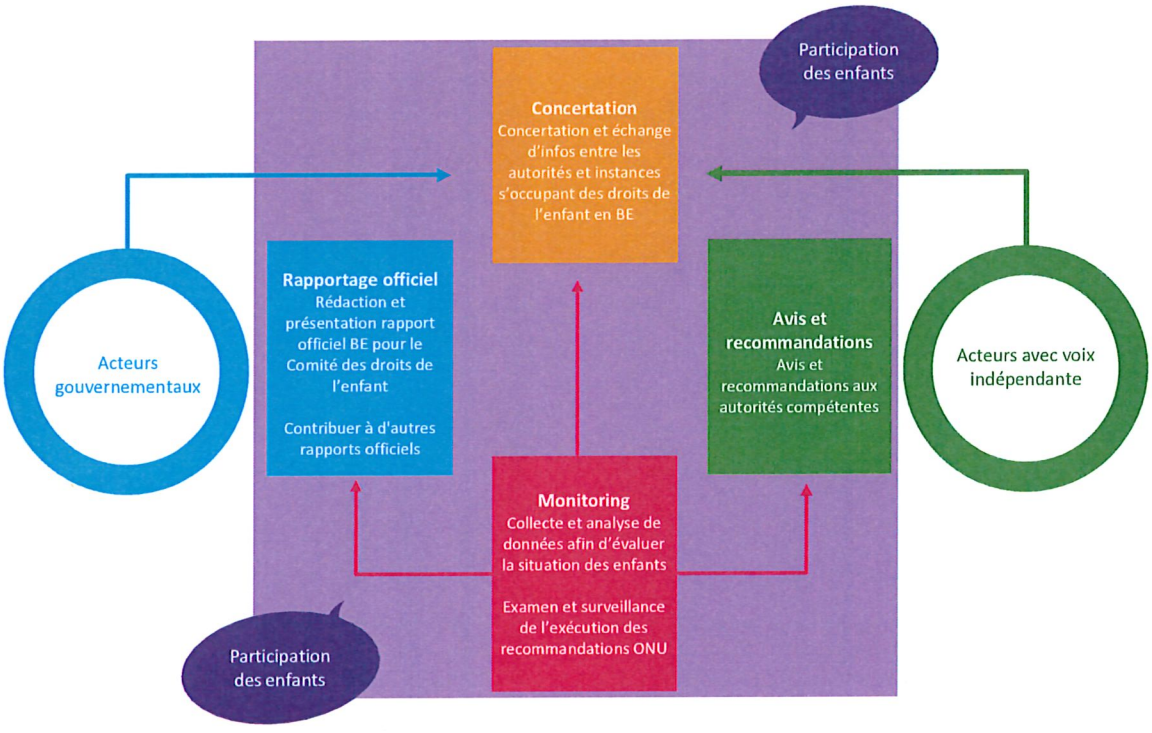
La Commission nationale pour les droits de l'enfant est ainsi un organe interfédéral associant tous les gouvernements ainsi qu'une vaste plateforme de concertation impliquant la société civile et l'ensemble des autorités et instances concernées par les droits de l'enfant en Belgique. Elle est chargée d'une grande diversité de missions autour de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique.

Les missions de la CNDE, telles que prévues dans l'accord de coopération, sont les suivantes :

- une double mission relative à l'application de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant :
 - contribuer à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir conformément à l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant.
 - se charger, au nom de l'Etat belge, de la présentation du rapport devant le Comité des droits de l'enfant ;
- contribuer à la rédaction d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'Etat belge est tenu de déposer auprès des instances internationales ;
- prendre les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le Comité des droits de l'enfant afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national ;

- stimuler une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées ;
- examiner et surveiller les mesures d'exécutions qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité des droits de l'enfant. A cet égard, elle peut faire des propositions ou des recommandations non contraignantes aux autorités compétentes ;
- donner des avis sur des projets de conventions et protocoles internationaux lorsque ceux-ci touchent aux droits des enfants ;
- et veiller à ce que les enfants soient impliqués de manière structurelle et adaptée dans ses travaux.

La Commission a ainsi des missions de nature fort différentes, allant de missions « étatiques » (rapportage officiel) à d'autres apparentées à celles d'organismes publics indépendants chargés de la surveillance de l'Etat belge en matière de droits humains (tels UNIA, IFDH...). Elles peuvent se résumer comme suit :



B. Structure et organes

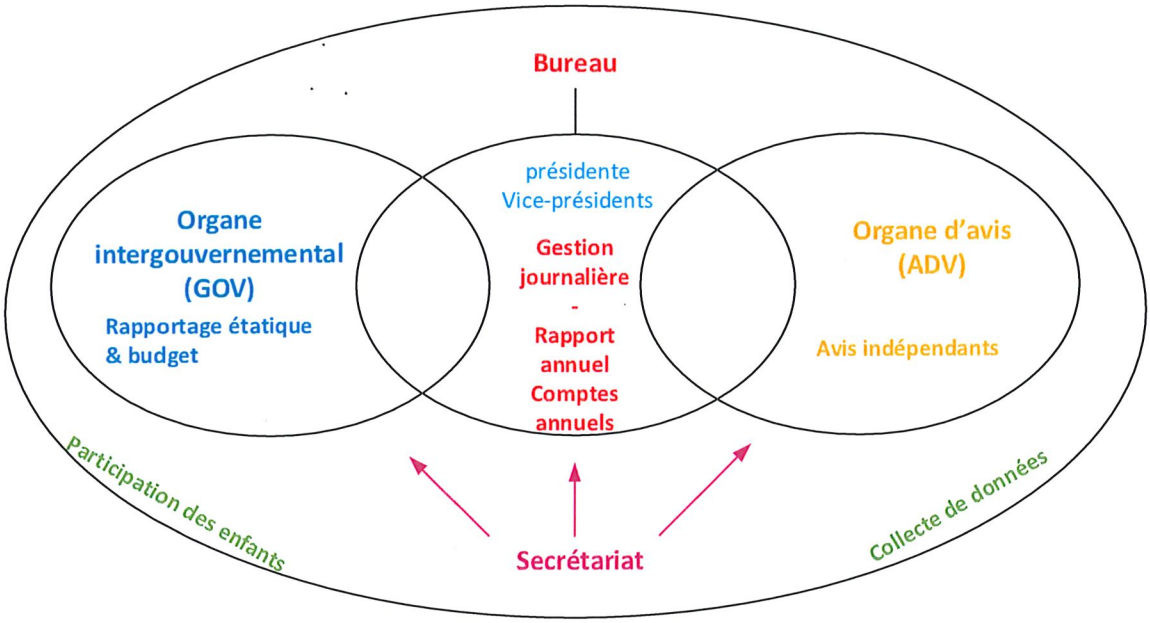
1. Composition et organigramme

L'accord de coopération du 19 septembre 2005 fixe la composition de la Commission nationale pour les droits de l'enfant. Les membres sont très divers et nombreux. On y retrouve :

1. Un nombre limité de membres avec voix délibérative : il s'agit des représentants de tous les gouvernements ;
2. un très grand nombre de membres avec voix consultative :
 a) tous les ministres sont invités à se faire représenter au sein de la CNDE ;
 b) des représentants du Collège des Procureurs généraux, de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse, de l'Union des Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse ;
 c) des représentants des pouvoir locaux : associations des communes et associations des provinces ;
 d) des représentants des ONG des défense des droits de l'enfant ;
 e) des représentants du monde académique ;
 f) des représentants des administrations s'occupant étroitement du bien-être des enfants (l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Opgroeien...)
 g) le Délégué général aux droits de l'enfant, le Kinderrechtencommissaris et le médiateur germanophone ;
 h) un représentant du Comité belge pour l'Unicef et un représentant de Myria ;
 i) des représentants des ordres des barreaux (avocats de la jeunesse) ;
 j) des représentants des enfants et des jeunes (au travers du Forum des jeunes, par exemple).

L'accord de coopération ne prévoit aucune possibilité d'adhésion de nouveaux membres ni de modification de la composition de l'assemblée.

Depuis 2015, la structure de la CNDE identifie deux ensembles distincts permettant de clarifier le rôle des différents groupes de membres et sa double mission, en tant que 'point de soutien gouvernemental' et 'avis indépendant' : l'organe intergouvernemental (GOV), composé exclusivement de membres ayant voix délibérative, et l'organe d'avis (ADV), composé exclusivement de membres ayant voix consultative et disposant d'une voix autonome. Le Bureau se compose, quant à lui, de représentants du GOV et de l'ADV, ainsi que de la présidente et des deux vice-présidents.



2. L'assemblée plénière

Comme évoqué plus haut, le mercredi 10 décembre 2025, l'assemblée plénière de la Commission a été réunie pour la première fois depuis 2023. Les membres étaient présents en nombre pour ce moment important dans le redéploiement des activités de la Commission après deux années de latence.

A cette occasion, les membres de la Commission ont procédé à la recomposition de ses organes. Les membres ont ensuite pu bénéficier d'une présentation de Benoît Van Keirsbilck, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, directeur de DEI / Ecpat Belgique et vice-président de la CNDE, sur les dynamiques actuelles au sein du système onusien et les défis du multilatéralisme pour la protection et la promotion des droits de l'enfant.

3. L'organe intergouvernemental

A la suite des élections de 2024, la composition de l'organe intergouvernemental a été entièrement renouvelée.

L'organe intergouvernemental se compose de deux membres nommés par le gouvernement fédéral, de deux membres nommés par le gouvernement flamand (Région et Communauté) et d'un membre nommé chacun par les gouvernements de la Communauté germanophone, de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Commission communautaire française (Cocof) et de la Commission communautaire commune (Cocom).

A la suite de leur désignation par leurs gouvernements respectifs, les membres avec voix délibérative de la CNDE étaient, au terme de l'année 2025 :

Gouvernement	Effectif	Suppléant
Gouvernement fédéral	Laura Paredis	Rani Hoste
	Sien Wauters	Bart Jan De Vos
Vlaamse regering	Noa Schoonbaert	Jan Vermassen
	Liesbet Polspoel	Noor Verbeek
Regierung der Deutschsprachige Gemeinschaft	Marc Hamel	Yanaël Pommée
Gouvernement de la Communauté française	*Charlotte Juwé*	Gauthier Coopmans
Gouvernement wallon	Clémence Deville	Vincent Aubry
Collège de la Cocof	Julie Papazoglou	/
Collège réuni de la Cocom	/	/

En 2025, l'Organe intergouvernemental s'est réuni à trois reprises le 12 janvier, le 25 mars et le 12 septembre (+ une séance électronique, le 30 juin). Ces réunions ont notamment été l'occasion de faire connaissance avec les membres nouvellement désignés, de leur présenter la Commission, de faire le point sur l'avancement des recrutements, de valider le budget 2025 et de faire le point sur la situation financière et les perspectives à 5 ans.

4. L'organe d'avis

Dans l'attente du renouvellement des mandats, le secrétariat a poursuivi les échanges avec les instances engagées dans des projets d'avis de l'Organe d'avis (ADV). Des échanges individuels ont ainsi eu lieu à propos d'un projet d'avis sur le climat et les droits de l'enfant avec Unicef, à propos d'un projet d'avis sur la migration et les alternatives à la détention avec DEI / Ecpat Belgique, ainsi qu'à propos du projet de quatrième protocole facultatif à la Convention relatif aux droits à l'éducation.

Une seule réunion de l'organe d'avis a été organisée en 2025, le 16 mai, afin d'établir le contact avec la nouvelle présidente et de faire un point d'actualité sur les divers avis en cours.

Suite à l'assemblée plénière du 10 décembre 2025, la composition de l'Organe d'avis suivante a été validée (pour un mandat de 2 ans) :

1. La Kinderrechtencommissaris (KRC)
2. Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE)
3. La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (la Code)
4. La Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KiReCo)
5. Un membre de La Code (DEI / ECPAT Belgique – suppl. Le Forum Bruxelles contre les inégalités)

6. Un membre de la KiReCo (Sportpret vzw – suppl. GAMS)
7. Un représentant du monde académique désigné par l'ARES
8. Un représentant du monde académique désigné par le VLIR
9. Unicef Belgique
10. La médiatrice germanophone

5. Le Bureau

Le Bureau se compose de représentants du GOV et de l'ADV, ainsi que de la présidente et des deux vice-présidents.

Lors de la réunion du GOV du 12 septembre 2025, l'organe intergouvernemental a désigné ses représentants au sein du Bureau. Les membres de l'organe d'avis siégeant au Bureau ont, quant à eux, été désignés lors de l'assemblée plénière du 10 décembre 2025.

Au terme de l'année 2025, la composition du Bureau était la suivante :

- 4 membres ayant voix délibérative désignés par le GOV (mandat jusqu'en 2029):
 - Gouvernement fédéral : Laura Paredis
 - Gouvernement flamand : Noa Schoonbaert
 - Communauté française : Charlotte Juwé
 - Encore à désigner (Cocof ou Cocom)
- 3 membres de l'organe d'avis (mandat de 2 ans):
 - DGDE / Kinderrechtencommissaris
 - Unicef Belgique / DEI-Ecpat Belgique
 - La Code / Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- Les deux vice-présidents
- La présidente

6. L'équipe

Conformément à l'accord de coopération du 19 septembre 2005, le président exerce ses fonctions à temps plein (art. 4) et la Commission dispose d'un secrétariat, composé au minimum d'un collaborateur du rôle linguistique francophone et d'un collaborateur du rôle linguistique néerlandophone, tous deux à temps plein.

La Commission a connu, au cours des dernières années, de nombreuses vacances de postes entravant la réalisation des missions : le poste d'attaché francophone est resté vacant depuis le mois d'avril 2020 jusqu'au mois d'octobre 2024 inclus, la présidence a été laissée vacante d'août 2023 à mai 2025 et le poste d'attaché néerlandophone a été vacant d'août 2024 à octobre 2025. Durant cette période prolongée sans présidence et partiellement sans plus aucun effectif au sein de l'équipe, les deux vice-présidents ont assuré la continuité et veillé à la pérennité de la Commission.

A la suite d'un premier engagement intervenu fin 2024, à savoir celui d'une collaboratrice francophone, l'année 2025 a marqué le redémarrage d'une nouvelle équipe.

En mai 2025, une nouvelle présidente a été désignée par le Roi pour un mandat de 5 ans. Et depuis le 13 octobre 2025 la Commission dispose d'un cadre complet, suite à l'entrée en fonction d'une collaboratrice néerlandophone.

L'effectif reste néanmoins limité, compte tenu de l'étendue des missions de la Commission.

Deux formations ont été suivies ou initiées en 2025 : une après-midi de formation consacrée au *Change management* proposée par Wemanity à l'initiative du SPF Justice et un coaching en Néerlandais de la présidente qui s'est poursuivi en 2026. Un cycle de plusieurs journées de mise au vert a aussi été initié en fin d'année, afin d'installer le fonctionnement de la nouvelle équipe.

C. Finances

Conformément à l'article 15 de l'accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant, la commission est subsidiée par toutes les entités parties à l'accord, suivant une clé de répartition fixée dans l'accord lui-même.

La Commission nationale ne dispose pas d'autres recettes.

Chaque année, le budget est présenté, après approbation des membres avec voix délibérative, par le Président. En 2025, les contributions annuelles validées par l'Organe intergouvernemental s'élevaient à un montant total de 307.549,80 euros, réparti comme suit :

Autorités	Clé suivant AC	Contributions
Collège de la Commission communautaire française	2%	6.151,00 €
Collège réuni de la Commission communautaire commune	2%	6.151,00 €
Gouvernement de la Communauté française	6,7%	37.828,70 €
Gouvernement de la Communauté germanophone	1%	3.075,50 €
Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale	1%	3.075,50 €
Gouvernement de la Région wallonne	12,3%	20.605,90 €
Gouvernement flamand	25%	76.887,20 €
Gouvernement fédéral	50%	153.775,00 €
Total		**307.549,80 €**

À la clôture de l'année 2025, en l'absence du versement des contributions de la Commission communautaire commune et de la Région de Bruxelles-Capitale, le total des contributions perçues s'élevait à **298.548,30 €.**

Le total des dépenses de l'année 2025 s'élève à **217.390,52 €** répartis comme suit :

	2025
Charges de fonctionnement	**14.731,61**
Rapportage officiel	
Monitoring des droits de l'enfant	
Concertation - frais de réunion	3.480,46
Avis et recommandations	
Participation des enfants	
Frais de représentation	709,06
Frais de GRH (recrutements)	9.911,00
Fonctionnement journalier du secrétariat	631,09
Divers	
Charges salariales	**202.658,91**

Total général des dépenses	217.390,52

L'année 2025 s'est clôturée avec un résultat net positif de **81.157,79 €.**

Au 31 décembre 2025, les réserves reportées de la Commission s'élevaient à **756.944,33 €.**

Le montant de ces réserves ne doit pas occulter le caractère problématique de la situation financière de la Commission. En effet, le résultat positif de l'année 2025 résulte de la vacance de plusieurs postes durant une majeure partie de l'année. À partir de 2026, la masse salariale dépassera à elle seule le montant total des contributions actuelles.

Cette situation budgétaire impose d'assurer à court terme un suivi budgétaire rigoureux et de rétablir à moyen terme un cadre budgétaire viable. Les réserves reportées permettent théoriquement de couvrir la différence entre les contributions annuelles actuelles et la trajectoire des dépenses estimées jusqu'en 2030. Mais une partie de celles-ci doit être conservée pour assurer une saine trésorerie. Et quoiqu'il en soit, à défaut d'augmentation budgétaire de ses moyens structurels, dès 2030, la Commission nationale pour les droits de l'enfant ne sera plus en capacité d'assumer les dépenses inéluctables liées aux rémunérations du personnel et aux frais minimaux de fonctionnement.

En outre, le cadre de personnel actuel ne permet réalistement pas à la commission de réaliser les missions qui lui sont confiées en vertu de l'accord de coopération conclu en 2005 entre toutes les entités qui composent la Belgique. Ce constat soulève une réflexion à mener à plus long terme sur le cadre de personnel et les moyens d'actions nécessaires pour permettre à la Commission nationale pour les droits de l'enfant de réaliser pleinement ses missions.

La situation financière de la CNDE constituera dès lors un point d'attention particulier en 2026.

Dans l'intervalle, en réponse aux défis majeurs que pose à court et moyen termes la situation de la commission, plusieurs actions ont été entreprises en 2025 :

- Les besoins d'augmentation budgétaire de la CNDE ont été communiqués à l'autorité fédérale, en juin 2025, à l'occasion des travaux budgétaires visant à l'élaboration du budget fédéral initial 2026 ainsi que de l'identification des besoins en vue de l'établissement de la trajectoire budgétaire pour la législature ;
- Une note détaillée sur la situation a été présentée à l'organe intergouvernemental en septembre 2025 ;
- Une analyse a été menée en vue de l'élaboration d'une nouvelle structure budgétaire et d'un nouvel outil pour le suivi budgétaire ;
- Des contacts ont été pris avec le SPF Justice et BOSA afin de clarifier précisément les réserves de la Commission et d'obtenir une correction sur le solde positif fictif affiché par le compte GL de la commission auprès de BOSA ;
- Un questionnement a été adressé au SPF Justice concernant les conditions de la mise à disposition des collaborateurs et le statut juridique de la Commission.

Commission nationale pour les droits de l'enfant

Sur la base d'un accord de coopération entre



Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles

www.ncrk-cnde.be